

Témoignage de proches et amis

Par Kevin44

Bonjour,

Mon avocate m'a demandé de lui fournir les témoignages de personnes qui me connaissent bien et qui m'ont vu avec mes enfants ,afin qu'ils puissent témoigner de mon attitude avec mes enfants ainsi que mon attitude globale,comportement etc...

Ma question est celle-ci, est ce que la juge vérifiera les antécédents des personnes qui vont écrire les témoignages ? Et dans se cas est il judicieux de les faire témoigner. Car certains les délits qu'ils ont commis font justement partie des choses que mon ex femme me reproche et qui y a pour conséquence qu'elle refuse de me laisser mes enfants en vite le week-end.

Merci par avance pour vos réponses.

Par kang74

Bonjour,

La partie adverse qui aura accès à toutes les pièces pourra elle s'en servir en disant que ce sont les proches dont elle parle .

Vous avez un avocat : apprenez à être honnête avec lui, il vous conseillera au mieux .

Par Isadore

Bonjour,

Ma question est celle-ci, est ce que la juge vérifiera les antécédents des personnes qui vont écrire les témoignages ? Non, il ne mène pas d'enquête

Mais la partie adverse sera libre de dévoiler leurs antécédents.

Le fait que ces personnes aient commis des délits dans le passé ne signifie pas qu'elles sont dangereuses pour vos enfants, ni inaptes à témoigner. La fraude fiscale, par exemple, n'est pas rédhibitoire. Après, c'est sûr que si on parle de violences sur mineurs, il ne faut pas solliciter ces gens et les tenir loin de vos enfants. Il faut vous adresser uniquement à des proches dont le comportement ne risque pas de nuire à vos enfants (que ce soit physiquement mais aussi psychologiquement et moralement).

Je vous conseille d'en discuter avec votre avocate, pour "trier" les témoignages.